

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT
HERAULT
ARRONDISSEMENT
LODEVE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 26 juillet 2018

**Commune de
PAULHAN**

N° 2018/07/05

Date de la convocation	16 /07/2018
	<u>Votes : 24</u>
Présents : 19	Pour : 24
Absents : 3	Contre : 0
Représentés : 5	Abstention : 0

L'an deux mille dix huit et le vingt six juillet,
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, à dix huit heures trente sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM. VALERO Claude, ALAMBERT Elie, AMMARI Hanane, ALEIX Bertrand, ARNAUD-PONCY Pierrette, BIROUSTE Pascal, BOUISSON Mylène, DJUROVIC-BESALDUCH Aleksandra DUPONT Laurent, ENGELVIN Gérard, GASPARD Chantal, GAVINET Isabelle, GUERIN Audrey, JAURION Léon, L'HOTE Valérie, RICARD Christine, ROIG José, ROYON Sophie, SEBASTIAN David.

Etaient absents : MM. BALLESTER Christian, BORGNAT Géraldine, WEHRMEIJER Patricia.

Procurations : - Monsieur ARNAUD Raymond à Monsieur SEBASTIAN David
- Monsieur BONSIGNORI Vincent à Madame GUERIN Audrey
- Monsieur GASC Georges à Monsieur VALERO Claude
- Madame HEREDIA Fabienne à Monsieur DUPONT Laurent
- Monsieur JAM Thierry à Madame L'HOTE Valérie

Objet : Convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association PAULHAN SOLIDAIRE

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20180726-2018-07-05-DE
Date de télétransmission : 31/07/2018
Date de réception préfecture : 31/07/2018

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la commune verse aux associations paulhanaises qui produisent un dossier de demande de subvention, une aide financière après justification des actions menées, c'est-à-dire une fois celles-ci terminées.

Puis, il présente l'association PAULHAN SOLIDAIRE qui défend des enjeux de solidarité trans-générationnelle, mais aussi de mixité sociale. Cette structure, de type Acorderie, est située Route d'Usclas, avec un espace de vie sociale, le recrutement d'un emploi de service civique et un lieu d'accès multimédia.

Il précise qu'une convention pluriannuelle d'objectifs conclue entre la mairie et l'association permettrait d'apporter une aide importante à cette dernière. La convention serait établie pour les années 2018, 2019 et 2020. La subvention, d'un montant de 2500€, pourrait être versée en une seule fois après la signature de ladite convention.

En conséquence, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer.

Oui l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association PAULHAN SOLIDAIRE pour les années 2018, 2019 et 2020.
- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer cette convention.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

Le Maire
Claude VALERO



Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Affiché le :

Transmis au représentant de l'Etat le :

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20180726-2018-07-05-DE
Date de télétransmission : 31/07/2018
Date de réception préfecture : 31/07/2018